

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1873.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. GUILLERY.

I

Demande du sieur Jean-François GANGLER.

MESSIEURS,

Votre commission des naturalisations a l'honneur de vous proposer de prendre en considération la demande de naturalisation ordinaire du sieur Gangler, sous-lieutenant au 6^e régiment d'artillerie.

Né, le 7 mars 1847, à Luxembourg, le sieur Gangler s'est engagé, le 25 octobre 1867, comme brigadier au 3^e régiment d'artillerie. Le 25 avril 1868, il a été promu au grade de maréchal-des-logis. Le 1^{er} janvier 1873, il s'est rengagé pour deux ans. Enfin, un arrêté royal du 14 novembre 1873 l'a élevé au grade de sous-lieutenant.

Dans les divers grades qu'il a occupés, le pétitionnaire a mérité l'estime de ses chefs et paraît digne de tous points d'obtenir que sa position soit régularisée par la naturalisation.

Il s'engage d'ailleurs à payer le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Le Rapporteur,

J. GUILLERY.

Le Président,

PETY DE THOZÉE.

II

Demande du sieur Victor BERNARD.

MESSIEURS,

Le sieur Bernard, ingénieur à Ixelles, est né à Londres, en mai 1819, d'un père anglais et d'une mère belge ; arrivé en Belgique dès 1827, il a pris part à la conscription et a été incorporé, le 50 mars 1840, au 1^{er} régiment de chasseurs à pied, comme milicien de la levée de 1838.

Il est aujourd'hui attaché, en qualité d'ingénieur, au chemin de fer du Luxembourg. Sa conduite, sa moralité, son honorabilité ne laissent rien à désirer, suivant l'attestation des autorités compétentes.

Il a épousé, en 1844, une femme belge. Deux de ses fils ont déjà opté pour la Belgique. Il tient donc par plus d'un lien à son pays d'adoption qu'il n'a pas quitté depuis l'âge de huit ans et où sa bonne conduite et son travail lui ont valu un avancement mérité.

Il s'engage d'ailleurs à acquitter le droit d'enregistrement exigé par la loi.

Votre commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer la prise en considération de cette demande.

Le Rapporteur,

J. GUILLERY.

Le Président,

PETY DE THOZÉE.

III

Demande du sieur Emile NEUENS.

MESSIEURS,

Le sieur Neuens, sergent-major au régiment du génie, sollicite la naturalisation ordinaire, en s'engageant à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi.

Né, le 6 avril 1852, à Vianden (grand-duché de Luxembourg), il a contracté le 11 novembre 1869, un engagement de six années dans l'armée belge. Son séjour en Belgique remonte donc à plus de cinq années. D'un autre côté, nous avons, sur sa moralité, les meilleurs renseignements ; par dépêche, en date du 1^{er} août 1874, M. le Ministre de la Guerre atteste que le sieur Neuens est digne, à tous égards, de la bienveillance du Gouvernement et de la Législature.

Tels sont les motifs, Messieurs, qui engagent votre commission à vous proposer la prise en considération de la demande du sieur Neuens.

Le Rapporteur,

J. GUILLERY.

Le Président,

PETY DE THOZÉE.